

ANNEXE TECHNIQUE
Certificat d'accréditation
N° 1-2-056 Rév 00

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

Nom : EURL YACEF MOURAD

Adresse : Cité ARMAF Bt C, Chevally Delly Brahim

Satisfait aux exigences de la norme ISO/ CEI 17025 version 2017 et aux règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'analyses physico-chimiques sur métaux précieux, pour son site et unité technique suivants :

SITE CONCERNE	Laboratoire de contrôle YACEF MOURAD Adresse : Cité ARMAF Bt C, Chevally Delly Brahim Contact : YACEF Mourad Tél : 0770 76 27 65 Fax : / E-mail : laboratoireyacef@gmail.com
----------------------	---

Unité technique concernée :

-Analyses physico-chimiques des métaux précieux.

L'accréditation suivant la norme ISO/CEI 17025 est la preuve que le laboratoire répond aux exigences techniques et aux exigences du système de management, nécessaires pour fournir des résultats techniquement valides (cf. communiqué conjoint ISO/ILAC avril 2017).

Date de prise d'effet le : 27/03/2023

Date de fin de validité le : 26/03/2026

Pour le Directeur Général et par délégation
Cheffe de département accréditation des laboratoires essais
IZEBBOUDJEN Rekia

Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

- **Unité technique** : Analyses physico-chimiques des métaux précieux.

Géologie / Géochimie			
Analyses physico-chimiques des géo-matériaux			
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Alliages d'or	Au	Détermination de la concentration de l'or par coupellation (essai au feu)	ISO 11426 : 2021
Métaux précieux	Au, Ag et Pt	Détermination de la concentration de l'or, de l'argent et du platine par EDXRF (analyse par rayons X)	Méthode constructeur Thermo Fischer (*)

Portée fixe : « Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes reconnues décrites dans la portée d'accréditation en les respectant strictement »

Portée Fixe : (*) « Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode ne sont pas autorisées »